

# L'ACTION

BULLETIN DU SYNDICAT CQT MICHELIN

N°409  
Février 2016

## Une Entreprise Riche et bien portante. Des salariés pauvres et malades.

Les résultats 2015 de l'entreprise sont tombés mardi 16 février et tous les voyants sont aux verts, tellement vert que cela en devient éblouissant.

Le gérant Jean Dominique Sénard en est même surpris et dit bravo à tous les salariés.



Un bravo ne suffit pas monsieur. Les salariés de cette entreprise ne vont pas faire leurs courses avec des bravos mais comme vous, avec des euros.

Vos grandes déclarations sur le bien-être au travail ne sont rien si elles ne sont pas suivies de fait. Les salaires, les conditions de travail font partie du bien-être au travail.

Aujourd'hui votre vision du bien-être au travail est celle-là : des augmentations de salaire proches de la moquerie, des salariés en surchauffe mécanique et mentale.

Les résultats exceptionnels de 2015 permettraient de satisfaire toutes nos revendications, du salaire aux conditions de travail. Et bien non. Seul les actionnaires auront une part du gâteau avec une augmentation de 14% de leur dividende, alors que certain salariés vont devoir se contenter d'1 % sur leur salaire avec des charges de travail en perpétuelle augmentations.

Si cette entreprise est devenue une entreprise mondialement reconnue, c'est grâce à toutes celles et ceux qui y travaillent ou y ont travaillé. Certain on laissé leur santé, voir leur vie dans cette entreprise. Respecter ces femmes et ces hommes serait de bon ton.

**Attention** Le monde du travail gronde et avant que les grondements ne deviennent des orages de grêles il est encore temps de donner aux salariés une part du gâteau conséquente et pas seulement les miettes et de mettre en application vos belles déclarations.

*Thierry Sauzon*

É  
D  
I  
T  
O

### Sommaire

Page 1 – Edito  
Page 2 – Charge de travail Cadres  
Page 3 – Logistique – Flash CHSCT  
Page 4 – Rechapage – Délai de livraison  
Michelin Solution  
Bulletin de syndicalisation

# Charge de travail des cadres

## Vous avez dit 35h ?

La signature de l'accord sur la maîtrise de la charge de travail pour les cadres en forfaits jours est imminente. Que signifie cet accord, que contient-il? Que vous propose Michelin ?

Vous êtes concernés si... vous êtes cadres. L'entreprise ne fait aucune différence entre les cadres.

Quel que soit votre niveau vous êtes soumis à la convention collective en forfait jours, c'est-à-dire un nombre de jours travaillés définis sur l'année. Vous avez droit à un repos quotidien de 11 heures minimum entre deux périodes de travail effectif et un repos hebdomadaire minimum de 24 heures consécutives, auquel s'ajoute le repos quotidien de 11h soit 35h.

La direction se propose bien sûr de mettre en place des gardes fous : limiter les connections sur les téléphones portables, limiter l'usage des ordinateurs portables entre 21h et 7h du matin et discuter de votre charge avec votre manager. La surveillance du repos hebdomadaire se fera par le calcul du delta du badge aux portes de l'entreprise

## De qui se moque t-on ?

Une grosse partie des cadres n'a aucune autonomie et se retrouve dans des postes de cadres intégrés. (Cadres qui épousent les horaires collectifs) Aux yeux de la loi, ceci implique que ces cadres bénéficient des 35h, du paiement des heures supplémentaires ainsi que de repos compensateurs.

Michelin refuse d'entendre parler d'heures de travail ! Pourtant, dans une entreprise industrielle il est courant d'associer une charge à une capacité. C'est bizarre! Pour l'entreprise, « le forfait jour est la formule la mieux adaptée aux réalités du travail des cadres ». Qu'en dites-vous ? Autonomie et suivi horaire ne nous semblent pas indissociables et les organisations responsabilisantes nous semblaient dans l'air du temps.

## Y a-t-il accord ?

La majorité des organisations syndicales qui vous représentent sont malheureusement en passe de signer cet accord. Car elles disent qu'elles ne peuvent pas faire autrement. Vous pouvez vous y opposer, faites le savoir à vos élus.

La CGT s'y oppose en tout cas.

Pour l'instant, la convention individuelle que vous avez signée ne tient pas la route et vous pouvez prétendre aux heures supplémentaires.

**[ugict.cgt.fr/deconnexion](http://ugict.cgt.fr/deconnexion) et [forfaitsjours.fr](http://forfaitsjours.fr)**

## Ne soyons pas dupes.

Dans un contexte de réduction des effectifs (départs anticipés, efficience des organisations demandées), l'affaire est juteuse. Faites le calcul et vous verrez combien d'heures vous pourrez travailler.

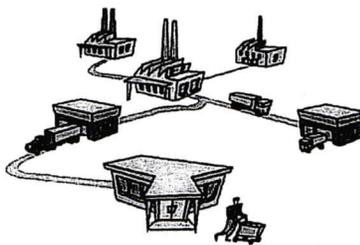
Pour penser plus large, dans un contexte de chômage de masse, que penser de personnes qui travaillent et que l'on va faire travailler 45 h par semaine ou plus? Ne serait-ce pas le moyen de réduire les effectifs et d'être efficace en terme de masse salariale ? Que penser de l'équilibre vie professionnelle / vie personnelle ? Au final, à combien va se monter votre salaire horaire ?

Au lieu d'allonger le temps de travail, il y aurait la possibilité de vivre vos journées de travail sereinement en réduisant votre charge de travail. Le calcul peut être réalisé de manière grossière mais vous l'aurez fait rapidement: si l'on prend 3500 cadres qui réalisent 10h de plus que la durée légale de travail en France, cela permet de réaliser 1000 embauches... N'y a-t-il pas non plus une sorte de fraude aux cotisations payées par l'entreprise ?

# Cellule de crise dans la logistique.

## Refonte de la logistique !!!

Fin 2014, l'entreprise annonce une restructuration sans précédent, de par sa brutalité, dans la logistique, avec la fermeture de 6 magasins en France en l'espace d'un an. Lors des différents débats qui ont eu lieu dans les différentes instances, CHS-CT, CE, CCE, les élus CGT ont exprimé leur désaccord et leur crainte de cette décision qui à leurs yeux paraissait irresponsable, irréfléchie, et n'ayant qu'un but, LE PROFIT.

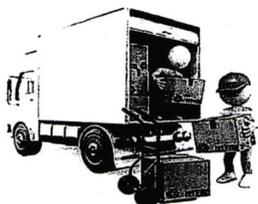


## Au jour d'aujourd'hui, qu'en est-il ?

Après avoir seulement fermé les deux premiers magasins la panique s'installe. La direction de la logistique en cellule de crise, des renforts sont envoyés précipitamment sur le magasin de Valenciennes pour y travailler le Week-end et des magasins de débord sont mis en place. Et par conséquent, des conditions de travail qui se dégradent sur l'ensemble de l'activité. L'entreprise envisage même de repousser la fermeture de certains magasins.

## Et le client dans tout ça ?

Mieux satisfaire les besoins des clients, nous disait-on. Aujourd'hui l'entreprise nous dit « les clients ne sont pas contents » nous sommes « en situation de crise par rapport au client final », nous envoyons des courriers d'excuses à tous nos clients concernés par ces dysfonctionnements.



## Craintes avérées !!!

Eh oui, les craintes des élus CGT se confirment, dysfonctionnement de l'activité, dégradation des conditions de travail, clients non livrés et insatisfaits, surcharge des magasins, camions en attente, etc... Les élus CGT avaient accusé l'entreprise de prendre des risques inconsidérés pouvant avoir des conséquences dramatiques pour la manufacture et les salariés. Ils avaient vu juste.

## Flash CHSCT

L'adresse et le numéro de téléphone de l'inspecteur du travail ont changé depuis juin 2015.

Malgré nos demandes, l'entreprise n'a pas souhaité modifier l'affichage légal du CHSCT.

Veuillez donc noter pour contacter l'inspection du travail :

**DIRECCTE Auvergne**

**Unité Territoriale du Puy de Dômes UC1**

**2, rue Pélissier Bâtiment P**

**63034 Clermont-Ferrand Cedex 1**

**04.73.41.01.01**

**auver-ut63.uc1@direccte.gouv.fr**

# Rechapage Combaude

Coup de tonnerre à la Combaude, le journal « les échos » fait paraître un article totalement inattendu présentant une éventuelle fermeture du service rechapage poids lourd. Cette annonce fut relayée dans le journal de France 3, la Montagne ainsi que dans un tract distribué par SUD sans plus de précisions ni explications de leur part. Pour la direction aucune décision n'a été prise sur le devenir de la Combaude, mais elle laisse toutefois planer un doute insupportable en n'apportant aucun

démenti officiel. C'est pour cela que le personnel du site aidé de leurs élus CGT, souvent taxés d'irresponsables, essayèrent en vain d'obtenir par le dialogue quelques réponses. Cela prouve bien que leur pseudo dialogue social n'est en fait que de la poudre aux yeux et par cet agissement irrespectueux envers des personnes laissées volontairement dans la souffrance, montre bien que Michelin méprise ouvertement ses salariés.

## DÉLAIS DE LIVRAISON POUR MICHELIN SOLUTION.

Je suis Opérateur de flottes et j'ai assisté à la présentation du projet logistique en tant que membre du CHS-CT du Brézet.

J'ai encore en tête une question que j'avais posée concernant ce projet :

Est-ce que la suppression des MG aura un impact sur nos conditions de travail ? *«Aucune modification ne vous sera apporter, il n'y aura aucune incidence sur la livraison de vos pneus ni sur les retours de vos carcasses »*, m'avait apporté comme réponse l'organisateur du projet ...

Belle foutaise ! Le constat en est tout autre : tri des carcasses avec identification des retours vers la Combaude ou pneus Laurent, envoi à Clermont des bordereaux de retours par mail pour ne connaître que de manière aléatoire la date réelle des enlèvements. La seule réponse de nos responsables, *« faire une réclamation »*, Comme si nous n'avions que des mails à écrire alors même que c'est bien le patron qui est à l'origine de ce chamboulement.

Que dire maintenant des livraisons des produits : Tu as une date, mais ce n'est qu'une date, car le J+2 annoncé par notre Direction doit être certainement illusoire, tout comme la réception des pneus, on ne sait pas vraiment quand les pneus arrivent. Concernant les Remix, un mois pour avoir 4 pneus. Euromaster, pour pallier à la carence de Michelin, monte du pneu hors groupe afin que les camions ne restent sur cale. Et dire que l'entreprise laisse planer le doute sur le devenir du rechapage.

**Vous avez tous suivi ou entendu qu'il n'y avait que des syndicalistes qui étaient des voyous, et non les patrons. Pour la première fois depuis un demi siècle, un gouvernement a demandé des peines de prison ferme contre les syndicalistes qui ont défendu l'emploi, et l'avenir industriel pendant 7 ans. L'exécutif veut faire un exemple pour briser toute résistance à la destruction d'emplois et de l'industrie. La CGT Michelin dans les semaines à venir va vous proposer une pétition à signer, aux portes des ateliers, pour la relaxe des 8 Goodyear.**

*Pour joindre le syndicat CGT Michelin :*

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 au :  
**04.73.36.07.71**

et par mail : [cgt.michelin@wanadoo.fr](mailto:cgt.michelin@wanadoo.fr)

Contacts délégués syndicaux :

Jean Michel Gilles : 06.88.43.92.11

François Roca : 06.75.10.34.00

Michel Chevalier : 06.88.47.25.00

Jean Paul Cognet : 06.80.44.60.22

## Bulletin d'Adhésion

Le me syndiqué  
en bip

Nom—Prénom .....

Adresse .....

Code Postal—Ville .....

Atelier—Usine .....

@: ..... ☎ : .....

Bulletin à remettre à un militant CGT de votre connaissance ou à retourner à l'adresse indiquée :

**Syndicat Michelin, Place de la Liberté, Maison du Peuple, 63000 Clermont-Ferrand.**